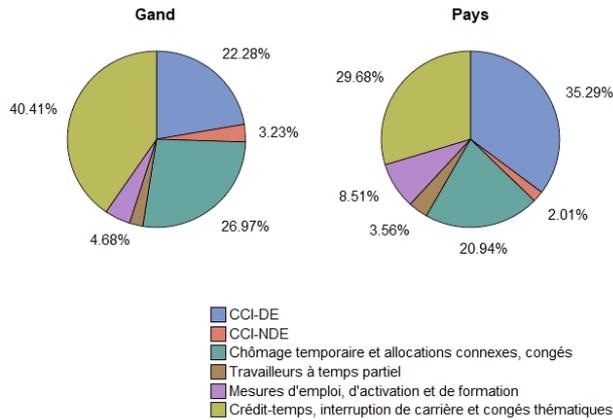


Entité: Gand



Directeur: Mieke JAENEN
 Nombre d'agents: 278
 Nombre en équivalents à temps plein: 227

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	982.628	13,3
Assurés contre le chômage (2)	525.254	13,8
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	499.667	14,6
Taux du chômage (4)		3,4

Vision globale 2022	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Ocrot du droit aux allocations (dossiers introduits)	185.562	11,4
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	3.128	8,5
Dossiers litiges achevés	13.146	11,8
Contrôles achevés	9.187	19,5
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	6.685	12,8
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	59	3,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	735,0	10,0
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	534,1	9,3
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	28,0	6,6
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	9,2	9,1

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	18.598	7,8	
		Après études	909	4,0	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	1.514	8,6	
		Chômage avec complément d'entreprise	1.199	12,3	
		Allocation de sauvegarde	253	11,6	
		CCI-DE, travailleurs d'arts	73	5,9	
		Hommes	12.660	7,8	
		Femmes	9.886	7,7	
		Chefs de ménage	5.326	6,6	
		Isolés	5.674	7,0	
		Cohabitants	11.545	8,9	
		Total	22.546	7,7	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	322	12,7
			Chômage avec complément d'entreprise	2.855	21,2
Chômeurs âgés	35		12,9		
CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	56		15,5		
Total	3.267	19,6			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	26.235	15,8		
	Parents d'accueil	108	13,2		
	Période non rémunérée dans l'enseignement	288	10,3		
	Vacances jeunes	603	20,5		
	Vacances senior	38	14,7		
	Congés: soins d'accueil	26	16,8		
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	2.415	8,3		
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	5	14,9		
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	40	9,4		
	Total	2.460	8,4		
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	1	0,0	
		SINE	842	11,2	
	Mesures pour travailleurs		473	15,8	
	Mesures de formation	Formation professionnelle	2.945	14,0	
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	292	3,6	
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement	0	50,0	
	Allocation en compensation de licenciement	186	16,5		
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger		1	29,3	
	Activités ALE ou APS		85	7,5	
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	4.289	11,5	
		Sans allocations	100	11,8	
		Total	4.389	11,6	
	Crédit-temps	Avec allocations	16.137	18,2	
		Sans allocations	980	16,7	
		Total	17.118	18,1	
Congés thématiques	Avec allocations	18.515	17,2		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Sans allocations	882	16,9
		Assistance médicale	3.707	17,9
		Aidants proches	61	22,4
		Congé parental	15.556	17,0
		Congé pour soins palliatifs	72	21,8
		Total	19.397	17,2
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.460	1,9
	Autres attestations		7.524	8,1
	Total		8.984	5,3

(1) Population au 1er janvier 2022 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2021. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2021; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2021 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).